Fiche informative : pourquoi voter

**2024** est une grande année électorale.

Pourtant, les chiffres indiquent que de nombreuses personnes ne votent pas.

“Une personne sur six. Voilà le pourcentage de Belges qui n’ont pas voté, ou voté blanc ou nul lors des dernières élections de 2019. Soit **1,3 million de personnes**” explique Unia.

Elles ne votent pas soit par choix, soit à cause de barrières liées à l’accessibilité (physique et de compréhension). Ceci rend la participation électorale inégalitaire.

Pour Unia, cela pose un **risque pour notre démocratie**. Pour Jean-Benoît Pilet, professeur de science politique à l’ULB :

« Convaincre les citoyens les plus précaires de participer aux élections est l’un des défis les plus importants en démocratie. Ils ont tendance à s’auto-exclure du jeu électoral, ce qui a des conséquences directes sur la bonne représentation de leurs intérêts et de leur réalité dans les décisions politiques qui seront prises par les institutions élues. »

# **Focus sur l’actualité**

L’actualité en Belgique et en Europe est assez alarmante.

En effet, la montée de **l’extrême droite** dans nos pays renvoie un signal fort de danger envers la démocratie, de ses valeurs et de son projet de société.

À ce titre, **le vote constitue un véritable levier** : pour lutter contre les dangers de la montée de l’extrême droite, pour assurer la construction d’une société inclusive, accessible et solidaire et défendre ensemble une société dans laquelle toute la population aura sa place.

Voter, c’est aussi s’informer afin d’exercer ce droit et ce devoir de **manière éclairée et critique.**

Voter, c’est **assumer nos pensées, nos valeurs, nos ambitions** et ne pas laisser aux autres la possibilité de décider à notre place des politiques de demain.

La lutte contre l’abstentionnisme est fondamentale : elle assure que le résultat des élections sera **le miroir de ce que veut et pense l’ensemble de la population.**

Chaque voix compte et chaque voix à la même importance !

Plusieurs textes rappellent que le droit de vote est un droit humain fondamental :

1. **La Convention ONU des droits des personnes handicapées**

Signée et ratifiée par la Belgique, la Convention assure un cadre à la participation à la vie politique et publique.

L’article 29 “Participation à la vie politique et à la vie publique” indique que “Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l’égalité avec les autres”.

1. **La Constitution Belge**

Son article 22ter spécifie que :

“Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables”.

L’inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines, y compris au niveau des élections, n’est plus à questionner.

1. **La Charte des droits fondamentaux de l’UE**

Elle garantit le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen (article 39) et aux élections communales (article 40).

# **Que propose Esenca au sujet du vote ?**

Esenca a mis sur pied :

* L’animation “Le vote pour tous” qui permet de comprendre le système politique belge et européen
* Des infographies complémentaires qui informent sur les principaux partis politiques belges et européens

Cette fiche informative a été créée dans le cadre de la campagne Esenca « L’inclusion par le vote : soyez changement ! »

[www.esenca.be](http://www.esenca.be)

Avec le soutien de

La Fédération Wallonie Bruxelles



La Commission communautaire française



Equal Bruxelles



PV



Solidaris



Région wallonne

